



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

**AVIS N° 05/2021
du 29 juillet 2021**

**du Conseil d'administration
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
relatif à la demande de la s.à r.l Network4 Media Group
visant l'octroi de deux concessions supplémentaires pour le service de
télévision luxembourgeois par satellite « Story 4 »**

Par courriel du 13 juillet 2021, le Service des médias et des communications (SMC) a demandé un avis de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel par rapport à la demande de la s.à r.l Network4 Media Group visant l'octroi de deux concessions supplémentaires pour le service de télévision luxembourgeois par satellite « Story 4 ».

En date du 17 septembre 2020, la société avait obtenu une concession pour la diffusion de ce service en langue hongroise. La demande sous examen pour deux concessions supplémentaires concerne d'une part une diffusion de « Story 4 » en langue tchèque aussi bien en République tchèque qu'en Slovaquie, et d'autre part (d'après les informations soumises par le SMC) « *un flux audio hongrois supplémentaire pour la Slovaquie et au contenu différent de la version hongroise diffusée en Hongrie* ».

Dans son avis n°5 du 20 avril 2020, l'Autorité s'interrogeait sur le lieu effectif des prises de décisions éditoriales pour le service visé étant donné qu'il ressortait des informations fournies à l'époque par le fournisseur de service que toute décision impliquait la participation d'un gérant domicilié en Hongrie, sans qu'il n'ait été précisé sous quelle forme la collaboration entre gérants devait concrètement s'articuler au Luxembourg. Le fournisseur avait remédié à ce problème en prévoyant notamment que les décisions de gestion journalière soient prises par un des deux gérants domiciliés au Luxembourg. Le fournisseur avait également précisé que le Conseil d'administration se réunirait périodiquement (tous les deux mois) au siège social à Luxembourg, que les décisions sur les grilles de programmation des chaînes seraient prises par le Conseil lors de ces réunions et que le Conseil d'administration inviterait tout autre employé ou agent du demandeur qui serait nécessaire à participer à de telles réunions relatives aux grilles de programmation.

Du moment qu'il sera assuré que le modèle de gestion décrit ci-dessus et appliqué au service « Story 4 » (version hongroise en Hongrie) sera assuré également pour les deux versions sous examen, l'Autorité peut aviser favorablement la demande telle que présentée.



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

Ainsi fait et délibéré par consultation électronique en date du 29 juillet 2021 à laquelle ont participé :

Thierry Hoscheit, président

Valérie Dupong, membre

Marc Glesener, membre

Luc Weitzel, membre

Claude Wolf, membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit
Président